

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 65/1974 (1974)

**Artikel:** Où en est la coordination scolaire en Suisse romande?  
**Autor:** Neuenschwander, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-116283>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMPTES RENDUS ET PRISES DE POSITIONS

### Où en est la coordination scolaire en Suisse romande ?

Vouloir, en quelques pages, présenter l'état actuel de la coordination scolaire en Suisse romande peut tenir de la gageure, pour deux raisons notamment.

De façon directe ou indirecte, cette coordination intéresse tant de personnes, touche tant d'institutions, pousse tant de ramifications qu'on court inévitablement le risque d'oublier quelqu'un ou quelque chose.

D'autre part, coordonner c'est agir, c'est établir des relations. Or, dresser le tableau de ce qui existe présentement revient à décomposer en ses parties ce qui forme un réseau, un tout, à figer ce qui est mouvement, interaction, évolution, à faire considérer comme achevé ce qui est inachevé, à s'exposer enfin au risque d'être dépassé au moment où ces lignes tomberont sous les yeux du lecteur.

Conscient de ces dangers, je pense néanmoins qu'il vaut la peine d'essayer de faire le point, pour mesurer le chemin déjà parcouru, mais surtout pour apprécier et assurer, si possible, celui qui reste à parcourir.

Bien que, pour le moment, la coordination scolaire, en Suisse romande, vise essentiellement à la réalisation d'un plan d'études commun et à la production des moyens d'enseignement appropriés, elle n'en a pas moins une influence, réelle ou virtuelle, dans d'autres domaines.

Je n'en veux pour preuve que la création récente, pour la partie francophone du canton de Berne, d'une commission chargée de l'étude des structures scolaires ou la désignation, récente aussi, dans le canton de Vaud, d'une personne dont la tâche est d'étudier les modalités d'application du plan d'études romand ainsi que les répercussions de cette application sur les structures scolaires.

Dans mon exposé, toutefois, je m'en tiendrai au plan d'études et aux moyens d'enseignement, en les dissociant et en les présentant à trois niveaux différents :

- au niveau de la Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE) et de ses sous-commissions, qui élaborent le plan d'études ;
- au niveau de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), qui produit, en collaboration avec deux commissions ad hoc, l'une primaire (CORMEP), l'autre secondaire (CORMES), les moyens d'enseignement nécessaires ; qui doit également évaluer les résultats de l'application du plan d'études, celui-ci ayant, il faut le souligner, un caractère expérimental ;

- au niveau enfin de ceux qui reçoivent plan d'études et moyens d'enseignement, pour les approuver officiellement, d'une part: ce sont les autorités scolaires et plus spécialement la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP); pour les utiliser dans les classes, d'autre part: c'est le corps enseignant.

En 1972, la première équipe de CIRCE (CIRCE I) remettait à la CDIP le projet de plan d'études pour l'école enfantine et les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire, degrés pour lesquels ne se posait, d'une façon très générale, aucun problème de structure.

CIRCE répondait ainsi à la première partie du mandat qui lui avait été confié en 1967:

- élaborer un programme intercantonal pour l'enseignement primaire en tenant compte des préalables relatifs au début de l'année scolaire en automne (en fait, après les vacances d'été), à l'âge des élèves (c'est-à-dire début de la scolarité obligatoire à six ans) et à la durée de la scolarité (neuf années).

Ce plan d'études comportait, pour chacun des cinq groupes de disciplines retenus (français et écriture, mathématique, connaissance de l'environnement, éducation artistique et éducation physique), une définition des objectifs à atteindre, des principes méthodologiques et un programme cadre et, pour l'ensemble, une grille horaire exprimée en % puisque les cantons de Suisse romande ne sont actuellement pas en mesure d'harmoniser leur temps d'école.

Les deux autres parties du mandat qu'avait reçu CIRCE:

- apprécier les moyens d'enseignement existants en fonction des programmes ainsi élaborés,
- suggérer les mesures générales propres à favoriser l'application des programmes proposés

firent l'objet de deux communications à la CDIP: une lettre de CIRCE accompagnant le projet de plan d'études et, plus tard, un document contenant les propositions des sous-commissions, propositions qui dépassaient sur certains points le mandat de CIRCE.

Après l'acceptation par les cantons du plan d'études romand, il fallut prévoir son introduction progressive et par paliers dans les classes.

A cet effet, les chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire établirent, d'entente avec le service des moyens d'enseignement de l'IRD, un calendrier dont les dispositions principales sont les suivantes:

- 1973-1974: début de l'application du programme de mathématique dans les classes de 1<sup>re</sup> année primaire;
- 1974-1975: début de l'application du programme d'éducation physique dans les classes de 1<sup>re</sup> année primaire et introduction du programme de mathématique dans les classes de 2<sup>e</sup> année primaire;

et ainsi de suite:

- 1975-1976: «programme» des écoles enfantines, programmes d'éducation des perceptions et d'activités créatrices manuelles en 1<sup>re</sup> année primaire;
- 1976-1977: étude de l'environnement;
- 1977-1978: éducation musicale;
- 1978-1979: français et écriture.

Ce calendrier était assorti de deux conditions:

- que le corps enseignant ait suivi les indispensables cours de «recyclage» destinés à le familiariser avec le contenu des programmes et avec la méthodologie préconisée;
- que les moyens d'enseignement nécessaires soient à disposition du corps enseignant une année avant l'introduction d'une discipline.

A ce propos, on peut signaler qu'avant la création bienvenue et fort utile, à l'IRDP, d'un service des moyens d'enseignement, ce sont des groupes de travail de CIRCE (en général, des sous-commissions) qui en ont commencé l'élaboration.

Quant au «recyclage» lui-même et au perfectionnement du corps enseignant, les cantons ont voulu, en raison de leurs particularités, conserver une entière autonomie dans l'organisation des cours, dans leur déroulement et dans l'ampleur qu'ils entendaient leur donner. Tout au plus ont-ils accepté l'idée d'un échange possible d'animateurs de ces cours.

Dans le courant de 1972, des tâches nouvelles, concernant les degrés 5 et 6, étaient confiées par la CDIP à CIRCE (CIRCE II) dont la composition changeait profondément: à l'élément primaire venait s'ajouter l'élément secondaire.

En effet, si, dans trois cantons, l'enseignement secondaire commence après la 6<sup>e</sup> année; si, dans un autre, c'est après la 5<sup>e</sup> année; dans les deux derniers, cet enseignement secondaire débute après la 4<sup>e</sup> année, voire la 3<sup>e</sup> année, et se développe parallèlement à l'enseignement primaire.

Dans ces conditions, mais également pour préparer un passage harmonieux du primaire au secondaire, la présence de représentants de cet ordre d'enseignement était parfaitement justifiée, à CIRCE aussi bien que dans ses sous-commissions.

Aujourd'hui donc, CIRCE comprend, à côté de son président, M. R. Nussbaum, un vice-président provenant de l'enseignement secondaire, trois représentants des autorités scolaires — primaires et secondaires — de chaque canton, six représentants de la Société pédagogique de la Suisse romande (SPR), six représentants du Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel (CARESP), un représentant de la Conférence romande des chefs d'établissements secondaires (CROCES), enfin le délégué à la coordination scolaire romande et celui de CIRCE. Au total, trente-cinq personnes.

Le mandat reçu par CIRCE lui confiait le soin, dans un premier temps, de:

- dresser (pour les degrés 5 et 6 de la scolarité obligatoire) la liste des disciplines à coordonner sur le plan romand, en accordant la priorité à celles qui seront coordonnées sur le plan suisse;
- définir le temps consacré à chaque discipline en veillant à ce que les cantons puissent disposer d'un certain nombre de périodes scolaires pour des activités et des enseignements particuliers; les dispositions fédérales relatives à la gymnastique seront respectées;
- déterminer le niveau d'introduction des différentes disciplines dans le plan d'études.

Au printemps de 1973 déjà, CIRCE soumettait à la CDIP les propositions suivantes:

*1. Disciplines à coordonner et niveau de leur introduction dans le plan d'études*

- Les disciplines coordonnées aux degrés 5 et 6 sont les mêmes que celles qui l'ont été pour les degrés précédents.

Toutefois, l'écriture ne fait plus l'objet d'un programme mais seulement de recommandations méthodologiques.

- Quant à leur contenu, les programmes des degrés 5 et 6 sont la suite logique des programmes des degrés 1 à 4.

Les formes d'activité proposées doivent permettre aux élèves de se préparer à recevoir, le cas échéant, des enseignements ultérieurs de types différents.

- Pour chaque discipline, un seul programme est établi sous forme de programme cadre.
- Les programmes visent, sans préoccupation à priori de sélection:

- à perfectionner et à développer les techniques acquises dans les degrés précédents;
- à entraîner progressivement les élèves à une certaine aisance et à une certaine rapidité dans l'utilisation de ces techniques;
- à poursuivre le développement de leurs facultés de raisonnement et de jugement;
- à leur permettre de révéler leurs aptitudes et leurs intérêts;
- à enrichir leurs connaissances, sans encyclopédisme.

## 2. Temps consacré à chaque discipline

Dans chaque canton, l'horaire scolaire comprend:

- les disciplines propres au canton, disciplines qui ne doivent cependant pas être un complément aux disciplines coordonnées; le temps qui leur est consacré est laissé à l'appréciation du canton mais n'excède pas 15% de l'horaire total;
- l'éducation physique, discipline coordonnée; le temps qui lui est consacré est déterminé par une ordonnance fédérale;
- les autres disciplines coordonnées qui se partagent, dans les deux degrés, le solde du temps d'école disponible selon la grille suivante:
 

|                                             |     |
|---------------------------------------------|-----|
| – français . . . . .                        | 30% |
| – mathématique . . . . .                    | 25% |
| – connaissance de l'environnement . . . . . | 20% |
| – éducation artistique . . . . .            | 25% |

Ces propositions étaient accompagnées de trois remarques:

- tenant compte de la situation actuelle, CIRCE n'a pu que rechercher une solution qui concilie la nécessité d'une coordination romande et l'existence d'organisations scolaires cantonales plus ou moins différentes. C'est pourquoi les programmes des degrés 5 et 6 doivent être conçus de telle manière qu'ils puissent être appliqués dans tous les cantons;
- en ce qui concerne le contenu du plan d'études, reste réservé le problème de l'introduction d'une deuxième, voire d'une troisième langue vivante et de leur dotation horaire, problème dont CIRCE n'a pas à s'occuper;
- quant à l'horaire enfin, les % mentionnés sont provisoires; ce sont des indications à l'intention des sous-commissions; ils seront revus après l'examen des projets de programmes.

Après que ces propositions eurent été acceptées par la CDIP, CIRCE put aborder les autres points de son mandat:

- élaborer le plan d'études correspondant aux options prises;
- proposer, en relation avec l'IRDP, l'acquisition, l'adaptation ou la création des moyens didactiques exigés par les enseignements ainsi définis;
- suggérer les mesures générales propres à favoriser le perfectionnement du corps enseignant.

Au mois de septembre 1973, onze sous-commissions de CIRCE se mettaient à l'œuvre. Chacune était constituée de deux représentants par canton (un primaire, un secondaire) désignés de concert par les autorités scolaires et les associations professionnelles.

Il est intéressant de relever que, sur les cent trente-deux membres de ces sous-commissions, cinq sixièmes assez exactement sont des praticiens, instituteurs, maîtres d'application, maîtres spéciaux de l'enseignement primaire, maîtres de l'enseignement secondaire et professeurs de gymnase, le solde étant formé de professeurs d'école normale ou de maîtres de méthodologie des études pédagogiques, d'inspecteurs et de directeurs d'écoles.

Les consignes données aux sous-commissions disaient ceci:

Le rapport que vous devez présenter à CIRCE II, s'appuyant d'une part sur ce qui a été réalisé pour les degrés 1 à 4, amorçant d'autre part ce qui se fera pour les degrés 7 à 9, doit traiter essentiellement:

- des buts assignés à l'enseignement de chaque discipline;
- des principes méthodologiques sur lesquels se fondera cet enseignement;
- des programmes, programmes cadres qui puissent convenir à des degrés 5 et 6 intégrés dans des structures scolaires différentes selon les cantons.

Depuis une année, les sous-commissions sont au travail et, au moment où ces lignes sont écrites, quatre d'entre elles ont déjà remis leur rapport à CIRCE: écriture, mathématique, éducation musicale, éducation physique.

Selon la procédure établie, trois de ces rapports ont été présentés à CIRCE (le quatrième le sera en décembre) puis largement diffusés, pour consultation, dans les milieux de l'enseignement de toute la Suisse romande. Sur la base des informations ainsi recueillies, les membres de CIRCE vont se livrer incessamment à l'examen des propositions qui leur ont été faites par les sous-commissions, les amender au besoin, les soumettre ensuite à l'approbation de la CDIP et des cantons.

Il a été question, ci-dessus, de l'enseignement d'une deuxième, voire d'une troisième langue vivante.

Instituée en 1970 par la CDIP, une commission intercantonale, indépendante de CIRCE et présidée par le professeur A. Gilliard, de Neuchâtel, a étudié de façon approfondie les problèmes posés par l'introduction d'une deuxième langue, en l'occurrence l'allemand, dans le plan d'études de nos écoles primaires.

Dans les conclusions du rapport qu'elle a déposé en 1972, cette commission préconise l'emploi, pendant trois ans, à titre expérimental et comparatif, de deux cours d'allemand: «Sing und spiele mit», de Jean Petit, et «Eins, zwei, drei, ich komme», de Clara Montani. Elle insiste, d'autre part, sur la formation des maîtres et sur la continuité à assurer entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Une autre commission, présidée par M. E. Basset, chef du service de l'enseignement primaire vaudois, a eu ensuite la tâche d'examiner et de préciser certains points de ce rapport tels que: niveau et date d'introduction progressive de l'allemand dans les programmes scolaires, dotation horaire de cet enseignement, modalités de la formation du corps enseignant, mise en place d'un dispositif d'expérimentation.

Nantie des propositions de la commission Basset, la CDIP a notamment admis le début de l'enseignement de l'allemand en 4<sup>e</sup> année, avec un délai d'introduction jusqu'en 1976, et une dotation hebdomadaire de cinq fois vingt minutes.

En résumé, nous avons actuellement en Suisse romande:

- d'une part, un plan d'études destiné à l'école enfantine et aux quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire; par les objectifs qu'il propose, il introduit indéniablement un nouveau style d'enseignement en mettant l'accent sur le savoir-faire et le «savoir être» plus que sur le simple savoir;
- d'autre part, en gestation, un prolongement de ce plan d'études à l'intention des degrés 5 et 6, en attendant que, dans une troisième étape, CIRCE s'occupe des derniers degrés de la scolarité obligatoire.

Dans le premier cas, il s'agit maintenant de pourvoir le corps enseignant en moyens méthodologiques et didactiques propres à permettre l'application du plan d'études; il s'agit aussi d'évaluer ce plan d'études puisqu'il a un caractère expérimental.

Dans le second cas, il faut fournir aux sous-commissions de la documentation et les informer des théories les plus récentes concernant la construction d'un curriculum ou la taxonomie des objectifs pédagogiques, par exemple.

Il est donc temps de parler de l'IRDP, que dirige M. Roller, et de ses trois services (de la recherche, de la documentation, des moyens d'enseignement) à qui sont dévolues ces tâches.

En ce qui concerne les moyens d'enseignement, il a fallu, jusqu'à présent, les créer ou en prévoir la création, car aucun de ceux qui existent n'a été jugé vraiment convenable.

Plutôt que d'expliquer en détail le processus d'élaboration, par des équipes d'enseignants, et d'appréciation, par des représentants de tous les cantons, de ces moyens, je me contenterai d'en dresser la liste.

Sont achevés et disponibles:

- les cahiers de méthodologie et d'exercices ainsi que, partiellement, le matériel destiné à l'enseignement de la mathématique en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.

Sont en voie d'achèvement ou en cours d'impression:

- la méthodologie du français;
- la méthodologie de l'écriture;
- les cahiers de méthodologie et d'exercices de mathématique pour la 4<sup>e</sup> année;
- les fiches techniques des travaux à l'aiguille pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années.

Sont en cours d'élaboration:

- le fichier de notes méthodologiques et d'exercices pour les classes enfantines;
- les moyens d'enseignement destinés à la connaissance de l'environnement en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années;
- pour une période transitoire, les ouvrages de géographie universelle réservés aux degrés supérieurs de la scolarité obligatoire;
- les fiches d'éducation musicale;
- les moyens d'enseignement en éducation civique pour les degrés supérieurs de la scolarité obligatoire.

Sont projetés:

- un fichier de notes méthodologiques et d'exercices pour l'éducation des perceptions;
- les moyens d'enseignement du français pour les quatre premières années de scolarité obligatoire;
- les cahiers de mathématique pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années;
- les moyens d'enseignement de la géographie et de l'histoire;
- les notes méthodologiques destinées aux activités créatrices manuelles.

Je me dois cependant de souligner aussi le travail considérable que représente l'élaboration de ces moyens d'enseignement et les frais importants que nécessite leur production, frais supportés par le Fonds romand des éditions et du matériel scolaires. J'aimerais enfin relever le bénéfice que retirent de cette collaboration intercantonale ceux qui y sont associés: c'est, indépendamment de l'enrichissement technique et intellectuel, une meilleure connaissance réciproque, une plus grande ouverture d'esprit, une plus large compréhension des problèmes et des besoins de chacun et — pourquoi n'en pas parler? — des liens d'amitié qui se nouent. On peut d'ailleurs en dire autant du résultat de toutes les autres activités communes suscitées par la coordination scolaire.

Quant au service de la recherche pédagogique, il a tout d'abord fourni à CIRCE et à ses sous-commissions deux intéressantes études de M. J. Weiss relatives à l'élaboration d'un plan d'études. D'autre part, ses travaux ont porté, en collaboration avec les services cantonaux de la recherche pédagogique, sur l'évaluation de différentes méthodes d'apprentissage de la lecture. C'est encore

d'évaluation qu'il s'agira à propos de l'enseignement de la mathématique et, plus tard, du français puis de l'allemand.

Les renseignements obtenus par des enquêtes auprès des maîtres, par des tests, par des observations d'élèves permettront d'améliorer les programmes, les méthodes, les moyens d'enseignement.

L'éditorial d'un des derniers numéros de *L'Éducateur*, émanant du bureau de la SPR, avait pour titre « Les héros sont fatigués ». Il disait, entre autres choses, ceci :

« ... Une certaine lassitude se fait sentir, dont les signes sont parmi nous... »

» Les causes ? Elles nous paraissent évidentes et liées au statut du généraliste. Le changement, c'est bien, sauf lorsqu'il se transforme en instabilité permanente... Parti du secteur mathématique, le changement s'est étendu, de proche en proche, et a gagné toutes les disciplines scolaires...

» L'emballlement actuel, nous en sommes tous responsables ; les associations professionnelles ont demandé, à cor et à cri, le changement ; les autorités n'ont pas voulu être en reste et ont contribué à l'accélération. Tous ensemble, il nous convient de « décélérer. »

De leur côté, les autorités scolaires s'interrogent sur les limites à assigner à la coordination scolaire.

Est-ce à dire que le recteur sortant de charge de l'Université de Fribourg, M. A. von Overbeck, a raison lorsqu'il écrit, dans son rapport annuel : « L'enthousiasme des années soixante pour les problèmes d'enseignement et de recherche s'est envolé. Il a cédé la place à un scepticisme largement répandu, pour ne pas dire à une hostilité marquée envers ces mêmes problèmes » ? Ces propos désabusés, de spécifiques qu'ils étaient à l'origine, auraient-ils pris valeur générale ?

Je ne le crois pas.

Il y a quelques années, voulant qualifier l'état d'avancement des travaux de CIRCE, un de ses membres affirmait : « Nous avons atteint le point de non-retour. Nous sommes condamnés à aller de l'avant. »

C'était l'époque où le monde s'enthousiasmait à la vue des exploits des astronautes conquérant la Lune.

La Lune qui, pendant des millénaires, avait fait rêver les hommes, la Lune dont les poètes avaient chanté les beautés et les mystères, la Lune si longtemps jugée inaccessible n'était plus « terra incognita » puisque des audacieux en foulaient le sol.

Vu de près, ce sol lunaire conservait une fascinante beauté mais révélait aussi ses difficultés, des embûches qu'il fallait déjouer, des obstacles qu'il fallait surmonter.

Il en va de même, me semble-t-il, pour la coordination scolaire.

En 1962, la SPR avait accepté, d'un bel élan, les propositions généreuses contenues dans le rapport « Vers une école romande ».

Les autorités scolaires, convaincues de l'intérêt d'une collaboration entre cantons, gage de progrès pour tous, ont peu à peu donné corps aux principales idées exposées dans ce rapport, en associant le corps enseignant à leur réalisation.

Mais cette réalisation se heurte maintenant, et on pouvait s'y attendre, à des difficultés de toute nature. Serait-il donc venu le temps d'une halte, d'une réflexion, d'un certain équilibre, en vue d'un nouveau départ ?

Une chose reste néanmoins certaine : un abandon de l'acquis et un retour en arrière sont impensables.

ANDRÉ NEUENSCHWANDER  
délégué de CIRCE